

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 12 MARS 2024

D  
E  
L  
I  
B  
E  
R  
A  
T  
I  
O  
N

<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
<b>Date de convocation :</b>	
5 mars 2024	
<b>Date d'affichage :</b>	
7 mars 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, mardi 12 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents :** Elodie BRUN, Sabine GRZYB, Odile COLOMB Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

*Secrétaire de séance :* Odile COLOMB

### OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ⇒ M 49 – BUDGET A.E.P.

**Rapporteur :** Alain BOUTONNET

Alain BOUTONNET, adjoint aux finances expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur le Compte Administratif 2023, dont les balances générales, tant en recettes qu'en dépenses, s'établissent comme l'indique le tableau ci-annexé.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

#### SECTION D'EXPLOITATION

Excédent reporté 2022 .....	- 7 146,35 €
Dépenses de l'exercice 2023 .....	129 297,10 €
Recettes de l'exercice 2023 .....	76 536,54 €
<b>Déficit d'exploitation 2023</b>	<b>- 59 906,91 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent reporté 2022 .....	41 502,97 €
Dépenses de l'exercice 2023 .....	8 283,72 €
Recettes de l'exercice 2023 .....	67 990,20 €
<b>Excédent d'investissement 2023</b>	<b>101 209,45 €</b>

Monsieur Roger LAURENS, Maire, sort de la salle. La présidence est confiée à Monsieur Alain BOUTONNET, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances.

Après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR, 2 abstentions, le Conseil Municipal :

**APPROUVE**, le Compte Administratif 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

L'adjoint au Maire,  
Alain BOUTONNET  
  
